

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 320/01

ÉFAI – 010795 – MDE 31/009/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RISQUE D'EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE

YÉMEN **Badr al Dhubai (h), 8 ans**

Londres, le 14 décembre 2001

Des hommes armés ont enlevé un enfant de huit ans, Badr al Dhubai, pour contraindre son père à abandonner les poursuites judiciaires engagées contre un des membres de la tribu des ravisseurs. Amnesty International pense que la vie de ce jeune garçon est en danger, et déplore que la police n'ait apparemment pas pris les mesures qui s'imposaient pour obtenir sa libération.

La police a en effet arrêté deux individus à la suite de cet enlèvement, mais les a relâchés le même jour. Les ravisseurs appartiennent à la tribu Al Rashid Moneef. Le dirigeant de cette tribu, Sheikh Mohsen bin Maeely, est membre du *Majlis al Shura* (Conseil consultatif) du Yémen.

D'après les informations recueillies, Badr al Dhubai a été enlevé non loin de son école dans la capitale yéménite, Sanaa, le 27 novembre. Les ravisseurs auraient déclaré à sa famille qu'elle ne le reverrait pas à moins que son père, l'homme d'affaires Ahmad al Dhubai, ne suspende l'action en justice qu'il a intentée contre Mohammed Saleh Bin Ojaim, un membre de leur tribu. Ahmad al Dhubai s'efforce d'obtenir de Mohamed Saleh Bin Ojaim le versement d'une somme équivalant à près de 20 000 euros, dans le cadre d'un litige commercial. Les ravisseurs exigent qu'Ahmad al Dhubai mette un terme à la procédure avant que le tribunal saisi de l'affaire ne rende sa décision définitive, qui devrait être prononcée le 26 décembre.

Apparemment, Badr al Dhubai a été autorisé à parler à sa mère au cours des premiers jours qui ont suivi son enlèvement, mais sa famille est sans nouvelles de lui depuis le 2 décembre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des tribus yéménites armées enlèvent régulièrement des personnes pour obtenir des rançons. Au moins neuf individus ont été victimes de tels enlèvements au cours de l'année 2000, dont un enfant.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Badr al Dhubai, un enfant de huit ans qui a été enlevé par des membres de la tribu Al Rashid Moneef le 27 novembre ;
- soulignez qu'il incombe à l'État de protéger ses citoyens, en particulier les enfants, et déplorez que la police ait apparemment omis de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard dans cette affaire ;
- exhortez les autorités à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que Badr al Dhubai soit relâché.

APPELS À :

Président de la République du Yémen :

General `Ali `Abdullah Saleh
President of the Republic of Yemen
Sana'a, République du Yémen

Télégrammes : President `Ali `Abdullah Saleh, Sana'a, Yémen

Télex : 2422 RIASAH YE

Fax : + 967 127 4147

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Premier ministre :

`Abd al-Qader Bajamal
Prime Minister of the Republic of Yemen
Sana'a, République du Yémen

Fax : + 967 1 282 669

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Rashid Muhammad al-'Alimi
Ministry of Interior
Sana'a, République du Yémen
Télégrammes : Interior Minister, Sana'a, Yémen
Fax : + 967 1 251 529 / 251 566
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*